



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 25880

Texte de la question

M. Axel Poniatowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la perte de rayonnement de la langue française dans le monde. A l'heure où il est particulièrement important de favoriser l'enseignement des langues étrangères à l'école et de développer le bilinguisme des enfants, il importe de ne pas perdre de vue l'impérieux devoir qui incombe à notre pays de promouvoir la connaissance et l'utilisation de la langue française. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre à cette fin.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souligne à juste titre les enjeux majeurs que constituent pour notre pays à la fois l'acquisition, par les enfants, d'une ou plusieurs langues étrangères et, dans le même temps, la promotion de la langue française, à l'étranger comme sur notre territoire où elle est un facteur de cohésion. La diversité linguistique est le complément naturel de la diversité culturelle dans le monde contemporain. En Europe, la France milite en faveur de l'enseignement de deux langues étrangères obligatoires dans les systèmes éducatifs de nos partenaires. Aux Nations unies, c'est à l'initiative de la France qu'a été adoptée le 16 mai 2007 une résolution en faveur du multilinguisme qui encourage l'action de l'organisation des Nations unies en faveur du dialogue des civilisations, car le multilinguisme est l'équivalent linguistique et culturel du multilatéralisme en matière de relations internationales. En encourageant la diversité des expressions linguistiques, la France est fondée à promouvoir plus efficacement sa propre langue et à défendre le statut de celle-ci dans les enceintes internationales. Le ministère des affaires étrangères et européennes consacre à cette promotion du français, à titre bilatéral ou à travers les institutions francophones multilatérales, des sommes importantes. En effet, comme le fait valoir l'honorable parlementaire, la promotion de la langue française est un devoir impérieux car elle est une partie indissociable de la culture de notre pays. Elle contribue au prestige de notre pays sur la scène mondiale. Comme l'a rappelé avec force le Président de la République dans son intervention à l'occasion de la journée internationale célébrée le 20 mars par les pays ayant le français en partage, la francophonie est et restera une priorité de la diplomatie française. À cette occasion, le Président de la République a ajouté qu'il veillerait au statut du français dans l'Union européenne et qu'il en exercerait la présidence, tout au long du second semestre 2008, en français. Pour promouvoir la francophonie et notre langue sur tous les continents, notre pays peut compter sur l'Organisation internationale de la francophonie et les opérateurs, ainsi que sur l'Assemblée parlementaire de la francophonie, sans compter le réseau mondial des professeurs de français dont la qualité du travail, sur les cinq continents, est reconnue et encouragée. S'y ajoute notre réseau d'instituts et alliances françaises, soit 430 institutions présentes dans 150 pays qui dispensent des cours de français. Aux 151 instituts français et centres culturels s'ajoutent les 283 alliances françaises subventionnées et ceci, sans compter notre propre réseau d'écoles et lycées français placés directement sous l'autorité de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. De même que le partage du français, au niveau international, contribue à placer la diversité culturelle et linguistique au service de la solidarité, de l'équité et de la paix mondiale, la maîtrise de la langue est placée, sur notre territoire, au service de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. Un dispositif mis en place en 1996, et qui repose sur la Commission générale de terminologie et de

néologie et les commissions spécialisées des départements ministériels, permet d'enrichir et moderniser notre langue de manière à ce qu'elle soit apte à exprimer toutes les réalités d'aujourd'hui sans qu'il soit besoin de recourir à des mots étrangers, notamment anglais. L'Académie française contribue à ce dispositif et veille au bon usage. Il convient en effet de préserver la richesse de notre langue, bien commun à l'ensemble de la nation, tout en veillant à ce qu'elle puisse s'enrichir en permanence des apports et contributions de toutes les nations qui ont également le français en partage.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25880

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5296

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7315